



## STP

### Le point sur les négociations salariales (NAO)

Site du SGLCE :

<http://www.livreparisien.com/>

JYL/SC

#### I – LES REVENDICATIONS CGT

- Augmentation générale des salaires de 70 € avec l'augmentation des minima/maxima de 70 € ;
- Augmentation de la prime d'assiduité : 60 € ;
- Dissociation de l'assiduité et de l'ancienneté ;
- Mise en place de la subrogation ;
- Augmentation de la prime panier à 6,20 € ;
- Prise en charge mutuelle 60 % par le patron, 40 % pour l'employé ;
- Prime exceptionnelle de 1000 € ;
- Amélioration de l'accord CET en permettant de mettre plus de jours dans le compteur.

#### II – LES PROPOSITIONS PATRONALES

- Salaires par catégorie :
  - A et B : + 0,82 % sur les salaires ;
  - C : + 0,4 % sur les salaires + enveloppe globale de 0,42 % de la masse salariale du niveau C pour des augmentations individuelles ;
  - D et E : une enveloppe globale de 0,82 % de la masse salariale des niveaux D et E pour les augmentations individuelles ;
  - Prime exceptionnelle : 300 € pour toutes et tous (au prorata du temps de travail mensuel) mais 150 € seulement en cas de refus de signer l'accord ;
  - Prime d'assiduité : + 0,50 € à 51 € mensuel ;
  - CET : + 2 jours.

.../...

### III - L'OPINION DE LA CGT

Depuis la grève de 2010, certains collègues pensent que la grève n'a pas permis d'obtenir toutes nos revendications. Dans cette logique, ils expliquent que faire grève ne sert à rien.

Après plusieurs années de NAO relativement fructueuses, le faible résultat des NAO cette année a pourtant une explication simple : la direction de STP n'a plus peur qu'une grève vienne soutenir les délégués durant les NAO...

### IV - PROPOSITIONS DE LA CGT

Il est clair que les propositions de la direction ne bougeront plus, sauf si un mouvement de grève vient relancer la négociation.

Cela ouvre deux possibilités :

- soit les collègues se décident à déclencher une grève,
- soit ils jugent que les propositions patronales sont acceptables et les délégués CGT seront signataires de l'accord.

Vos délégués CGT sont donc à l'écoute de votre avis.

La signature de l'accord est prévue le 8 mars 2016.

**Pour renforcer le poids des délégués  
Pour participer à la vie revendicative  
Pour défendre vos droits**

**Adhérez à la CGT !**

Paris, le 15 février 2015

---

### BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION



Nom : .....

Prénom : ..... Âge : .....

Adresse postale : .....

.....

E-mail éventuel : .....

Téléphone : .....

Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

.....

prendre contact avec la CGT

adhérer à la CGT

À renvoyer au SGLCE (ou à remettre au délégué syndical CGT)

94 boulevard Auguste Blanqui – BAL n° 9 - 75013 PARIS

☎ : 01 43 31 53 51 – Fax : 01 43 31 79 70 – e-mail : s.curaudeau@sglce.com